

Distr.  
LIMITEE

TD/B/39(2)/L.1/Add.4  
25 mars 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Trente-neuvième session  
Deuxième partie  
Genève, 15 mars 1993  
Point 13 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
SUR LA DEUXIEME PARTIE DE SA TRENTE-NEUVIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,

du 15 au 26 mars 1993

Rapporteur : M. Banmali Prasad Lacoul (Népal)

Additif

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphes</u>
III.	Autres questions relatives au commerce et au développement (point 9 de l'ordre du jour) : Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-cinquième session (ITC/AG(XXV)/134 et Add.1) .....	1 - 9

### Chapitre III

#### AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT

(Point 9 de l'ordre du jour)

#### Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-cinquième session (ITC/AG(XXV)/134 et Add.1)

1. Le Président du Groupe consultatif commun (Finlande), présentant le rapport, a rappelé que la vingt-cinquième session du Groupe, qui devait en principe se tenir en avril 1992, avait été repoussée à la demande de plusieurs gouvernements qui estimaient, vu l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour, qu'il fallait attendre la nomination d'un nouveau directeur exécutif. A l'issue de consultations approfondies, toutefois, les chefs de secrétariat du GATT et de la CNUCED avaient décidé de convoquer une brève session du Groupe les 26 et 27 novembre 1992. A cette occasion, le Groupe avait principalement examiné les activités de coopération technique du CCI en 1991, en se fondant sur le rapport annuel de ce dernier.

Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED avait ouvert le débat général et, se référant à ce qui s'était dit auparavant au Conseil du commerce et du développement, avait déclaré que le CCI jouait un rôle essentiel dans l'assistance aux pays en développement, que le Conseil voulait qu'il demeurât un organisme conjoint du GATT et de la CNUCED, et qu'il fallait pourvoir de toute urgence le poste de directeur exécutif. Le Directeur chargé du CCI, présentant le rapport annuel du Centre, avait dit que 1991 avait été une année de transition, caractérisée par le départ prévu du Directeur exécutif, la mise en oeuvre d'un nouveau plan à moyen terme, la fin du quatrième cycle de programmation du PNUD et la préparation du cinquième. La transition avait perturbé l'organisation tout entière et le taux d'exécution des programmes avait été inférieur aux prévisions. L'année 1991 avait également été marquée par des efforts accrus pour donner au programme du Centre une orientation commerciale, compte tenu des changements entraînés dans les pays en développement par les politiques d'ajustement structurel et de réforme. Le Groupe avait souligné que le CCI fournissait une aide précieuse aux pays en développement pour la promotion de leur commerce et de leurs exportations, et avait félicité le secrétariat du Centre de la façon dont il s'était acquitté de sa tâche en 1992, malgré des conditions difficiles. Il avait également

souligné qu'il importait de pourvoir rapidement le poste de directeur exécutif ainsi que d'autres postes de rang élevé, pour permettre au CCI de continuer à soutenir fermement les efforts déployés par les pays en développement en vue d'accroître leurs échanges commerciaux.

2. Le Groupe avait instamment prié les donateurs qui contribuaient au fonds d'affectation spéciale du CCI, ainsi que le PNUD, de faire tout leur possible pour fournir au CCI les ressources voulues, compte tenu des besoins croissants des pays en développement dans le domaine de la promotion des échanges. A cet égard, une attention particulière avait été accordée à la proposition visant à créer un fonds global d'affectation spéciale et un comité consultatif, ce qui donnerait au CCI la marge de manoeuvre nécessaire pour faire face à l'évolution des besoins des pays bénéficiaires. Le Groupe avait noté que les vastes efforts de programmation en cours devraient permettre au CCI d'obtenir une part accrue des ressources disponibles au titre du cinquième cycle de programmation du PNUD.

3. Le Groupe avait passé en revue les activités opérationnelles exécutées par le CCI en 1991 dans le cadre de ses huit sous-programmes, et avait noté que, depuis le début de 1992, elles s'inscrivaient dans le nouveau plan à moyen terme (1992-1997) et avaient été restructurées. Plusieurs représentants avaient félicité le Centre de l'appui efficace qu'il avait fourni en 1991 à leurs programmes concernant le développement des exportations ainsi que les opérations et techniques d'importation.

4. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Chili) a rappelé que les activités de coopération technique exécutées par le Centre en 1991 avaient été examinées récemment, en novembre 1992. Depuis lors, plusieurs propositions constructives avaient été faites, visant notamment à créer un fonds global d'affectation spéciale et un comité consultatif, ce qui pourrait grandement faciliter la restructuration de l'organisation. Les gouvernements auraient bientôt l'occasion d'étudier le rapport annuel du Centre sur ses activités en 1992. Son groupe estimait donc inutile que le Conseil examine de façon approfondie le rapport pour 1991 à ce stade.

5. Il était regrettable qu'aucune décision n'eût été prise pour pourvoir le poste de directeur exécutif du CCI, qui était vacant depuis 14 mois. Cette situation nuisait incontestablement à l'efficacité du Centre et exigeait de la part de tous les gouvernements une attention prioritaire. Le Groupe

page 4

latino-américain estimait que la meilleure solution à cet égard serait de conserver au directeur exécutif le rang de Sous-Secrétaire général, de façon qu'il puisse représenter le Centre au niveau requis et obtenir des pays donateurs les ressources extrabudgétaires nécessaires pour financer une grande partie des activités de coopération technique du CCI. Il était urgent de lancer un appel de candidatures afin de trouver la personne la plus qualifiée pour ce poste.

6. Le représentant de la Suède, parlant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède), a déclaré que, vu la situation actuelle du CCI, il ne ferait pas d'observations sur le rapport pour 1991. Il a rappelé que les pays nordiques étaient parmi les principaux donateurs du CCI, car ils attachaient une grande importance à ses travaux. La vacance du poste de directeur exécutif avait de graves conséquences pour les activités du Centre. Si l'on ne trouvait pas rapidement une solution, le moral du personnel et la confiance générale dans le CCI en pâtiraient et les contributions financières pour de nouvelles activités seraient différées, ce qui se répercuterait sur le calendrier et l'exécution des projets. Les pays nordiques estimaient que le poste de directeur exécutif devrait être pourvu d'urgence pour donner au CCI le chef dont il avait grand besoin et pour assurer le financement de ses activités - faute de quoi l'avenir de l'organisation serait compromis, au détriment des pays en développement. Il fallait donc espérer que la question serait réglée à l'unanimité à New York. Les pays nordiques jugeaient inutile d'organiser une session ordinaire du Groupe consultatif commun avant qu'un nouveau directeur exécutif eût été nommé et que la situation au Centre eût été normalisée.

7. Le représentant de la Suisse a dit que son gouvernement s'inquiétait de l'avenir du Centre et craignait que les discussions concernant le niveau du poste de directeur exécutif affaiblissent l'organisation. La Suisse jugeait normal, vu la taille et l'importance du CCI, que son directeur eût rang de Sous-Secrétaire général. Elle déplorait la proposition visant à supprimer le poste de Sous-Secrétaire au Centre, car cela risquait de nuire à un organisme dont les activités avaient jusqu'à présent été louées par la communauté internationale. La situation transitoire dans laquelle se trouvait le Centre depuis plus d'un an avait assez duré. Sous la conduite d'un nouveau directeur, le CCI retrouverait l'élan nécessaire pour fixer ses priorités en fonction

des domaines où il excellait. Le Groupe consultatif commun devrait tenir une session ordinaire au printemps prochain, pour permettre à tous les gouvernements, donateurs et bénéficiaires intéressés de fournir à la direction et au secrétariat du Centre les orientations nécessaires pour les activités courantes.

8. Le représentant de la Fédération de Russie a évoqué en particulier le paragraphe 18 du rapport annuel du Centre pour 1991, qui décrivait l'assistance du CCI aux pays en transition. Il a félicité le Centre de ses travaux et exprimé l'espoir que la coopération entre son gouvernement et le CCI irait se renforçant. A propos du paragraphe 21 du rapport, il a noté que le Centre pourrait se voir confier un rôle accru si les Négociations d'Uruguay étaient couronnées de succès.

9. Il était regrettable que le poste de directeur exécutif demeurât vacant. Le Centre s'acquittait efficacement de ses fonctions malgré la situation difficile, mais il fallait espérer que les pays en développement et les pays donateurs pourraient faire entendre leur voix et que l'on trouverait une solution acceptable pour tous. On devait éviter de donner l'impression que les professions de foi dans la réforme économique n'étaient pas soutenues par une volonté d'assurer le bon fonctionnement du Centre.

#### Décision du Conseil

10. A sa 823ème séance, le 23 mars 1993, le Conseil a pris acte du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-cinquième session (ITC/AG(XXV)/134 et Add.1).

-----